

Je dois déclarer mes ressources et ma situation à la Caf pour pouvoir bénéficier de certaines aides et pour un calcul juste de mes droits. Rien de plus simple sur caf.fr ou sur l'appli mobile !



Quelle est ma situation ?

Je suis :

- **travailleur indépendant** (commerçant, artisan, profession libérale) affilié à l'Urssaf,
- **cotisant solidaire** non affilié à la MSA,
- **président de SAS d'une société,**
- **artiste-auteur, vendeur à domicile, colporteur de presse, correspondant de presse** non affilié à l'Urssaf soumis au régime fiscal est le réel ou réel simplifié.

Je déclare un chiffre d'affaires, des recettes ou un bénéfice/déficit aux impôts.

Quelles ressources dois-je déclarer tous les 3 mois ?

Pour le calcul de mes droits, la Caf a besoin de connaître mes ressources mensuelles ou annuelles brutes et nettes (après la déduction fiscale dont je peux bénéficier en fonction de la nature de mon activité).



Exemples pour mes déclarations trimestrielles à la Caf :

Exemples	Rsa et Prime d'activité si activité de moins de 24 mois ou déficitaire en N-2	Rsa et Prime d'activité si activité de plus de 24 mois ou non déficitaire en N-2	Aides au logement si activité de moins de 24 mois	Aides au logement si activité de plus de 24 mois
	Pour un CA/recette de 100 € bruts		Pour un CA/recette de 100 € bruts	
Vente de marchandises (BIC Vente)	Je dois déclarer sur caf.fr le montant brut et net (après l'abattement fiscal de 71 %) : je dois déclarer 29 €	Je dois cocher « aucunes ressources » si je ne perçois pas d'autres revenus	Je dois déclarer le montant brut selon la nature de mon CA	Mon aide au logement est calculée sur la base de mes revenus N-2 si j'exerce uniquement une activité indépendante
Prestation de services commerciale ou artisanale (Prestation BIC)	Je dois déclarer sur caf.fr le montant brut et net (après l'abattement fiscal de 50 %) : je dois déclarer 50 €		Je dois déclarer le montant brut selon la nature de mon CA	
Autre prestation de services (BNC)	Je dois déclarer sur caf.fr le montant brut et net (après l'abattement fiscal de 34 %) : je dois déclarer 66 €		Je dois déclarer le montant brut selon la nature de mon CA	
Exemples	Pour un CA agricole de 100 € bruts		Pour un CA agricole de 100 € bruts	
Bénéfices agricoles	Je dois déclarer sur caf.fr le montant brut et net (après l'abattement fiscal de 87 %) : je dois déclarer 13 €	Je dois cocher « aucunes ressources » si je ne perçois pas d'autres revenus	Je dois envoyer un mail ou un courrier à ma Caf indiquant le montant de mon chiffre d'affaires brut mensuel des 14 derniers mois.	Mon aide au logement est calculée sur la base de mes revenus N-2 si j'exerce uniquement une activité indépendante



Quelles ressources dois-je déclarer tous les 3 mois ?

Exemples	Rsa et Prime d'activité si activité de moins de 24 mois ou déficitaire en N-2
Pour un CA/recette de 100 € bruts	
Plusieurs natures de CA	Exemple pour un CA composé de 100 € bruts de Prestation de services commerciale ou artisanale et de 50 € bruts de Vente de marchandises : <ul style="list-style-type: none"> • je déduis 50% des 100 € de prestation de services ce qui correspond à 50 € • je déduis 71 % des 50 € de vente de marchandises ce qui correspond à 14,50 € J'additionne ensuite 50 € + 14,50 € soit 64,50 € . Je déclare 64,50 € de CA net mensuel .

Pour l'allocation aux adultes handicapés (Aah), mon droit est calculé automatiquement en fonction de mes ressources N-2.

Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires (y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus non salariés (chiffre d'affaires mensuel net)	29 €	29 €	29 €
Chiffre d'affaires brut	100 €	100 €	100 €
Indemnités chômage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pensions alimentaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemple de déclaration pour la vente de marchandises avec un CA brut mensuel de 100 € :

- Je déclare d'abord mon chiffre d'affaires mensuel net après abattement fiscal soit :
 $100 \text{ € (CA brut)} - 71 \text{ € (71\% d'abattement pour la vente de marchandises)} = \mathbf{29 \text{ € de CA net à déclarer}}$
- Je déclare **100 € de CA brut** mensuel.

Quelles ressources dois-je déclarer tous les ans ?



La Direction générale des impôts transmet automatiquement mes ressources annuelles à la Caf si je suis allocataire.

Pour une nouvelle demande ou si la Caf n'a pas pu récupérer mes ressources, je dois les déclarer sur caf.fr.

Exemples pour mes déclarations annuelles à la Caf :

Exemples	Prestations familiales (Allocations familiales, Prestation du jeune enfant... aide au logement si travailleur indépendant depuis plus de 2 ans)
Vente de marchandises Prestation de services commerciale ou artisanale Autre prestation de services (BIC BNC BA annuel)	<ol style="list-style-type: none"> Régime fiscal réel ou réel simplifié : je dois déclarer mon chiffre d'affaires, mon bénéfice ou déficit annuel et préciser si je suis adhérent d'un centre de gestion agréé (GCA). Régime fiscal micro BIC, spécial BNC ou micro BA : je dois déclarer mon chiffre d'affaires, ma recette ou mon micro BA annuel net c'est-à-dire après l'abattement fiscal dont je bénéficie : <ul style="list-style-type: none"> • 71 % pour la vente • 50 % pour la prestation de services commerciale ou artisanale • 34 % pour les autres prestations de services • 87 % pour le micro BA

Quels changements de situation professionnelle dois-je déclarer ?



Mes changements	Ce que je dois déclarer
J'arrête mon activité de travailleur indépendant	Je dois déclarer sur caf.fr mon changement de situation et envoyer un des documents suivants via transmettre un doc. : <ul style="list-style-type: none">• une attestation de radiation de l'Urssaf• ou une attestation de cessation d'affiliation à titre personnel au régime d'assurance vieillesse de la profession• Ou un jugement de liquidation judiciaire
Je commence une activité salariée en plus de mon activité de travailleur indépendant	Je dois envoyer un mail à ma Caf en indiquant la date de début de l'activité salariée ainsi que les coordonnées de mon employeur.
Je commence une activité d'auto-entrepreneur ou gérant de société en plus de mon activité de travailleur indépendant	Je dois envoyer un mail à ma Caf en indiquant la date de début de cette nouvelle activité avec la copie de mon memento fiscal.
Je suspends mon activité de travailleur indépendant pour m'occuper de mes enfants	Je dois déclarer sur caf.fr mon changement de situation et envoyer une attestation de cessation temporaire d'activité ou de mise en sommeil de mon activité via transmettre un doc.

À noter :

Le revenu de solidarité active (Rsa) est soumis à évaluation par le conseil départemental ou la Caf. Vous devrez fournir des documents justificatifs.